

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 08022 Numéro SIREN : 431 348 432 Nom ou dénomination : 3S SANTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 78762



20190787622018

DATE DEPOT : 31/07/2019

N° DE DEPOT : 78762

N° GESTION : 2000B08022

N° SIREN : 431348432

DENOMINATION : 3S SANTE

ADRESSE : 15 R DE MADRID 75008 PARIS

MILLESIME : 2018

.

certif. par [signature]
[signature]

3S SANTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 €

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
31 JUL. 2019
Sous le N° : **8762**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 JUIN 2019

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2019
--

L'An Deux Mil Dix-Neuf,

Le Vingt-Trois Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 9 mai 2019, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- le texte de l'avis de convocation adressé au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions, la liste des associés et tous documents relatifs à la présente assemblée, ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la gérance, pour la période du 1^{er} janvier au 18 décembre 2018, et au Président, pour la période du 18 au 31 décembre 2018, et au Commissaire aux comptes;
- Conventions visées à l'article L. 227-1 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du Gérant et du Président,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus

la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Jean-Luc SICNASI en qualité de Gérant puis de Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que l'exercice 2018 se clôture par un bénéfice de :

CENT QUATRE VINGT MILLE
DOUZE EUROS

180.012 €

décide de distribuer la totalité du bénéfice aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 41,38 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Gérant puis de Président pour l'exercice 2018, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2015	102.718 €	10.922 €	91.796 €
2016	156.973 €	156.973 €	/
2017	/	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2018 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 6.305 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

«3S SANTE»

Société par Actions Simplifiée

au capital de 87.000 €

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 JUIN 2019

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, de vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice et vous faire part des perspectives de l'exercice en cours.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera tout à l'heure lecture de son rapport général sur la marche des affaires sociales au cours de ce même exercice, et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En ce qui concerne les comptes annuels, nous vous rappelons que les méthodes et prescriptions établies par la réglementation comptable en vigueur ont été appliquées par nos services comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018 sont présentés conformément à ces règles.

Tous les documents sociaux, comptes, rapport et autres documents et renseignements relatifs au droit de communication des actionnaires préalables à l'Assemblée Annuelle vous ont été communiqués et ont été mis à votre disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, ainsi que la tendance globale pour l'exercice en cours.

I- RESULTAT D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

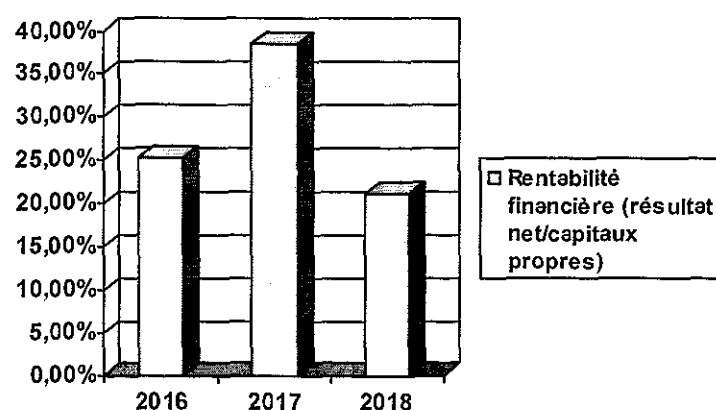
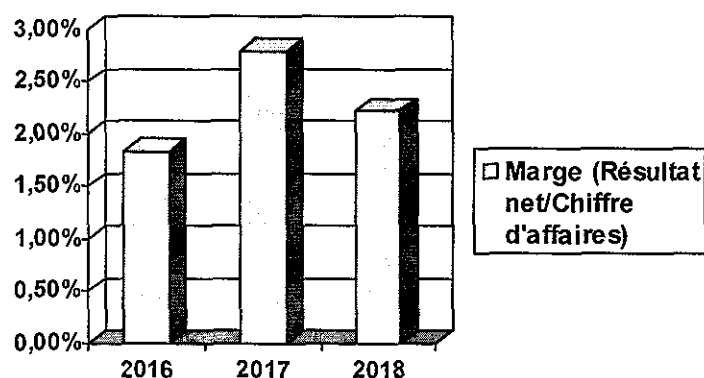
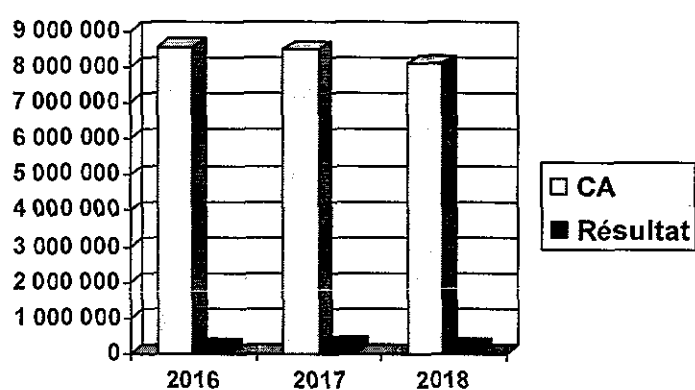
A. Situation et activité de la société

L'exercice 2018 a été similaire à l'exercice précédent, avec un chiffre d'affaires en légère baisse (-4,6%).

Notre communication s'est révélée insuffisamment forte.

B. Résultats d'activité

Le résultat de l'exercice 2018 se solde par un bénéfice en baisse de 24,12%, pour un chiffre d'affaires en légère baisse.



1) Les produits

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 8.091.187 € au titre de l'exercice 2018, contre 8.482.222 € pour l'exercice précédent (-4,6%).

Il correspond exclusivement à des prestations de services en France.

Nos produits financiers se sont élevés à 102 €, contre 105 € au titre de l'exercice 2017.

Ils correspondent à des intérêts et produits assimilés.

Nous n'avons en revanche pas réalisé de produits exceptionnels, alors qu'ils s'étaient élevés à 6.000 € lors de l'exercice précédent.

2) Les charges

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2018 se sont élevées à 7.927.474 €, contre 8.294.132 € pour l'exercice 2017 (-4,42%).

Examinons les principaux postes de cette rubrique :

- Les autres achats et charges externes ont atteint la somme de	:	546.531 €
contre 617.674 € pour l'exercice précédent.		
- Les impôts, taxes et versement assimilés se sont élevés à	:	232.458 €
contre 280.080 € lors de l'exercice 2017.		
- Les salaires et traitements ont atteint la somme de	:	5.015.333 €
contre 5.286.874 € pour l'exercice précédent.		
- Les charges sociales se sont élevées à	:	2.078.531 €
contre 2.036.596 € au titre de l'exercice 2017.		
- les dotations aux amortissements ont atteint la somme de	:	54.597 €
contre 55.520 € pour l'exercice précédent.		

Nous n'avons pas supporté de charge financière. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

Nos charges exceptionnelles ont atteint la somme de 1.434 €, contre 1.514 € au titre de l'exercice 2017.

Elles correspondent à des pénalités et amendes.

3) Les résultats

D'un résultat d'exploitation bénéficiaire de 205.206 €, nous passons, compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 102 €, à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 205.308 €.

Du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire de 1.434 € et d'un impôt sur les bénéfices égal à 23.862 €, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est un bénéfice de 180.012 €, contre un bénéfice de 237.220 € au titre de l'exercice 2017.

Avant de passer aux propositions de résolutions qui seront soumises à votre vote lors de l'Assemblée, examinons les immobilisations de la société et la structure de son endettement.

4) Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2018 représentent un total de 638.907 € (valeur brute), contre 630.716 € au début de l'exercice.

Cette différence correspond à :

- des augmentations par acquisition d'immobilisations corporelles pour 40.342 € :

. installations générales, agencements, aménagements divers	:	8.175 €
. matériel de bureau et mobilier informatique	:	32.166 €

- des diminutions par cession d'immobilisations corporelles pour 32.150 € (matériel de bureau et informatique, mobilier).

5) Endettement

Le total de nos dettes au 31 décembre 2018 s'élève à 1.166.996 €.

Il s'agit de dettes à court terme.

Examinons les principales dettes :

- Fournisseurs et comptes rattachés	:	13.517 €
- Personnel et comptes rattachés	:	358.852 €
- Sécurité sociale et autres organismes rattachés	:	328.999 €
- T.V.A.	:	282.814 €
- Autres impôts, taxes et assimilés	:	175.297 €

Délais de paiements des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, au présent rapport est annexé un tableau sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

II- PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

1) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2018 fait apparaître un bénéfice de :

CENT QUATRE VINGT MILLE DOUZE EUROS	180.012 €
--	-----------

qui pourrait être distribué en totalité aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 41,38 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Compte tenu de la distribution de réserves de 620.000 € décidée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2019, les capitaux propres, après affectation dudit bénéfice, se présenteraient comme suit :

. Capital social	:	87.000 €
. Réserve légale	:	8.700 €
. Report à Nouveau	:	136.160 €

SITUATION NETTE :	231.860 €
--------------------------	------------------

2) Quitus à la direction et au Commissaire aux comptes

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que présentés au 31 décembre 2018 et donner quitus à Monsieur Jean-Luc SICNASI de sa gestion, en qualité de Gérant puis de Président de la société, au titre de cet exercice, ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

3) Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons que des conventions tombant sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice et qu'elles font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société.

4) Distribution de dividendes
Article 243 bis du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les avantages fiscaux liés à ces distributions :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2015	102.718 €	10.922 €	91.796 €
2016	156.973 €	156.973 €	/
2017	/	/	/

5) Rémunération de la direction

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver la rémunération nette perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Gérant de la société sous sa forme de SARL puis de Président de la société sous sa forme de SAS, qui s'est élevée à 230.521,62 € nets au titre de l'exercice 2018.

6) Dépenses non déductibles fiscalement – Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 6.305 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas déployé d'activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2018.

IV- PRINCIPAUX RISQUES INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST EXPOSEE

Notre société n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques.

V- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons renforcé notre communication, et les premiers mois de l'exercice 2019 nous permettent de compter sur une progression de notre chiffre d'affaires (les 4 premiers mois de l'exercice se sont déjà traduits par une hausse de 7%).

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'en est intervenu aucun.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 232-23 du Code de commerce, les Sociétés par Actions Simplifiées sont tenues de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire :

- les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

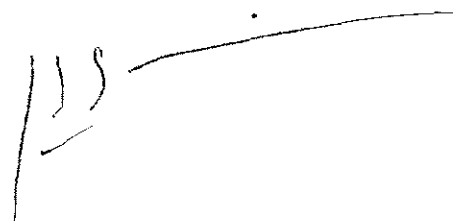
Nous allons maintenant vous donner quelques chiffres caractéristiques de l'évolution de notre société au cours des trois derniers exercices concernant :

- les frais généraux,
- les chiffres d'affaires et résultats,
- l'endettement à court, moyen et long terme.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément et vous demandons en conséquence de bien vouloir donner quitus à la gérance pour la gestion de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by '115' and a long horizontal line extending to the right.

I. FRAIS GENERAUX

	2016	2017	2018
SALAIRES TRAITEMENTS	5.299.816	5.286.874	5.015.333
CHARGES SOCIALES	2.213.782	2.036.596	2.078.531
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	292.655	280.080	232.458
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	598.113	617.674	546.531
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	/	/	/
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	58.805	55.520	54.597
DOTATIONS AUX PROVISIONS	/	16.246	/
AUTRES CHARGES	67	1.141	24

II. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS

	2016	2017	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	8.579.238	8.482.222	8.091.187
RESULTAT D'EXPLOITATION	159.151	232.628	205.206
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	159.151	232.733	205.308
RESULTAT DE L'EXERCICE	156.973	237.220	180.012

III. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

	2016	2017	2018
COURT TERME	1.412.146	1.218.305	1.166.996
MOYEN TERME	/	/	/
LONG TERME	/	/	/

NATURE DES INDICATIONS	2018		
<u>I - Situation financière en fin d'exercice :</u>			
a) Capital social	87.000		
b) Nombre d'actions émises	4.350		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/		
<u>II - Résultat global des opérations effectives :</u>			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8.091.187		
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	258.471		
c) Impôts sur les bénéfices	23.862		
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	180.012		
e) Montant des bénéfices distribués (1)	180.012		
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :</u>			
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	53,93		
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	41,38		
c) Dividende versé à chaque action (1)	41,38		
<u>IV - Personnel :</u>			
a) Nombre de salariés (moyenne)	139		
b) Montant de la masse salariale	5.015.333		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.	2.078.531		
(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le directoire ou les gérants.			
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.			

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

		Article D 441-4 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-4 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												0
Montant total des factures concernées (en € TTC)												0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (en € TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels (préciser) :					Délais contractuels (préciser) :					
		Délais légaux (préciser)					Délais légaux (préciser)					

Michel Ohana

Commissaire aux comptes

3 S SANTE

Siège social : 15 Rue de Madrid – 75008 PARIS

RCS PARIS 431 348 432

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAS
3S SANTE

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de la société 3S SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

**SARL
3S SANTE**

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée, ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 2018 a été arrêté au total net de : € 2 198 868

Le compte de résultat de l'exercice présente :

✓ un total de charges de :	€ 7 952 770
✓ un total de produits de :	€ 8 132 782
✓ un résultat bénéficiaire de :	€ 180 012

SAS
3S SANTE

Exercice clos le
31 décembre 2018

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

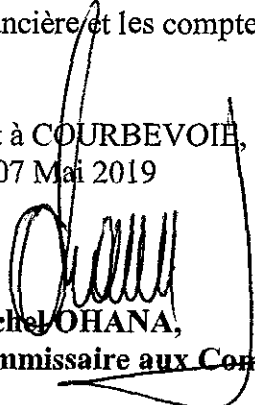
En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COURBEVOIE,
Le 07 Mai 2019


Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 43134843200029 Néant ☐ *

		Exercice N clos le,	
		<u>31/12/2018</u>	
		Brut	Amortissements, provisions
		1	2
		Net	
		3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I) AA		
	Frais d'établissement * AB		
	Frais de développement * CX		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2 900	
	Fonds commercial (I) AH	80 000	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		
	Terrains AN		
	Constructions AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		
	Autres immobilisations corporelles AT	510 420	299 966
	Immobilisations en cours AV		
	Avances et acomptes AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		
	Autres participations CU		
	Créances rattachées à des participations BB		
	Autres titres immobilisés BD		
	Prêts BF		
	Autres immobilisations financières * BH	45 587	
	TOTAL (II) BJ	638 907	299 966
			338 942
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		
	Matières premières, approvisionnements BL		
	En cours de production de biens BN		
	En cours de production de services BP		
	Produits intermédiaires et finis BR		
	Marchandises BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	6 180	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	916 806	21 098
	Autres créances (3) BZ	142 120	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	10 886	
	Disponibilités CF	775 309	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	29 723	
	TOTAL (III) CJ	1 881 024	21 098
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à éteindre (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2 519 932	321 064
			2 198 868
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise **SAS 3S SANTE**Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000.....)

DA 87 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport,

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD 8 700

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

BI

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

DG

Report à nouveau

DH 756 160

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI 180 012

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL 1 031 872

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU 2 248

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV 3 416

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX 13 517

Dettes fiscales et sociales

DY 1 145 962

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA 1 854

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 1 166 996

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 2 198 868

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)

1C

Écart de réévaluation libre

1D

Réserve de réévaluation (1976)

1E

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

1F

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG 1 166 996

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH 2 248

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RENVIS

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB
	Production vendue { biens * services *	FD	FE
		FG	8 091 187
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 091 187
	Production stockée *		
	Production immobilisée *		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		34 662
	Autres produits (I) (11)		6 830
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS
	Variation de stock (marchandises)*		FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
	Salaires et traitements *		FY
	Charges sociales (10)		FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA
			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
	Total des produits financiers (V)	GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
	Total des charges financières (VI)	GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formule obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 434	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 434	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 434)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	23 862	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 132 782	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 952 770	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	180 012	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	
		- Crédit-bail mobilier *			HQ	22 318
	(4)	Dont			HH	
		- Crédit-bail immobilier				
	(5)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II	
	(6)	Dont produits concernant les entreprises liées			VI	
	(6bis)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	34 472
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	101 614
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	9 092
	(13)	obligatoires			A9	92 522
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
Pénalités et amendes				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				1 434		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 431348432000029		Néant ☐			
		Exercice clos le : 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ EN BIENS, EN COURS, EN VALEURS	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 900	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	80 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	299 966	210 454
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
ACTIF IMMOBILISÉ EN VALEURS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	45 587	
	TOTAL (II)	BJ	BK	299 966	338 942
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 180	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	21 098	895 708
	Autres créances (3)	BZ	CA		142 120
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		10 886
ACTIF CIRCULANT DIVERS	Disponibilités	CF	CG	775 309	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	29 723	
	TOTAL (III)	CJ	CK	21 098	1 859 926
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Pour le remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	321 064	2 198 868
Remarques : 1. Dont droit au bail :		CP	3. Part à plus d'un an :		CR
Classe de réserve de précaution :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise **SAS 3S SANTE**

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87.000...)	DA	87 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	756 160
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	180 012
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	1 031 872
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 248
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 517
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 145 962
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 854
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 166 996
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 198 868
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 166 996
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	2 248

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général de l'impôt (CGI)

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		Exercice N		N°	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	8 091 187	FH	8 091 187
	Chiffres d'affaires nets *	FI	8 091 187	FK	8 091 187
	Production stockée *			FL	
	Production immobilisée *			FM	
	Subventions d'exploitation			FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FO	
	Autres produits (I) (11)			FP	34 662
				FQ	6 830
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 8 132 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	546 531
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	232 458
	Salaires et traitements *			FY	5 015 333
	Charges sociales (10)			FZ	2 078 531
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	54 597
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	24	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 205 206
opération commune	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	102
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	102
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)					GV 102
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 205 308

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Le montant obligatoire, article 58 A
du Code de gestion des entreprises

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 434		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 434		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 434)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	23 862		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	8 132 782		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	7 952 770		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	180 012		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		IQ	22 318	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	34 472	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	101 614	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6 9 092	obligatoires	A9 92 522	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe :)			Exercice N		
Pénalités et amendes			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
			1 434				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Conseil d'administration ou conseil de surveillance		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		08		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	82 900	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	201 659	KW		KX	8 175
		Matériel de transport *				KY	373	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	300 196	LC		LD	32 166
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	502 228	LO		LP	40 342
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	45 587	IU		IV		
	TOTAL IV				IQ	45 587	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	630 716	0H		0J	40 342

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
		par virement de poste à poste		par descriptif des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
		1		2		3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	82 900	LW						
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB						
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME						
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU		MM	209 835	MN	209 835					
		Matériel de transport		IV		MP	373	MQ	373					
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	32 150	MS	300 213	MT	300 213					
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW						
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA						
	Avances et acomptes			NC		ND		NE						
	TOTAL III			IY		NG	32 150	NH	510 420					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		0W						
	Autres participations			IO		0X		0Y						
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C						
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	45 587	2F						
	TOTAL IV			I3		NJ	45 587	NK						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		OK	32 150	OL	638 907	OM	510 420

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE

Néant ☐

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	78 616	QE	21 576	QF		QG	100 192
	Matériel de transport	QH	373	QI		QJ		QK	373
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	204 868	QM	33 022	QN	38 489	QO	199 401
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	283 858	QV	54 597	QW	38 489	QX	299 966
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	283 858	ØP	54 597	ØQ	38 489	ØR	299 966

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inf.-com. mobilier	V5	V6	V7	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de parts de participations TOTAL IV	NI			NI			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général dérogatoire (NP + NQ + NR)	NW		Total général dérogatoire (NS + NT + NU)	NY		Total général dérogatoire (NW - NY)	NZ

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Pour le remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Vannulaire obligatoire article 54 A
du Code général des impôts *

Designation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I	6J		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	21 288	6U	6V	190	6W	21 098
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z		7A	
	TOTAL III	7B	21 288	TY	TZ	190	UA	21 098
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	21 288	UB	UC	190	UD	21 098
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	190			
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur fenillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 298	
	Autres créances clients	UX	891 508	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	32 440	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	77 548
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23 464
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	7 668
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	29 723	
	TOTAUX		VT	1 134 237
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 248	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 517	
Personnel et comptes rattachés		8C	358 852	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	328 999	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	282 814	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	175 297	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	3 416	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 854	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	1 166 996	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE				Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice N° clos le 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	180 012	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	6 305	WB		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 335	XE	9 640	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et leu moires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)		XX		NW	1 434	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOI-SD)							I7	23 862	
	Quote-part		WV	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	2 777		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	19 889	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR	237 614
II. DÉDUCTIONS								PORTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles (Régis. des pros et dév. à l'étranger)		K9	Entreprises nouvelles (Régis. des pros)		L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 11 octets A)		I5	
	PME à responsabilité limitée (art. 1835 bis)		L6	Fondateurs investisseurs innovateurs (art. 1835 bis)		K3	Zones de reconversion de la défense (art. 1835 bis)		PA	
	ZFU (art. 1835 bis, 1835 bis A)		OV	Personnel employé à redynamiser (art. 1835 bis)		1F	Zones franches d'activité (art. 1835 bis)		XC	
Bases mobilières à déduire (art. 1835 bis)		PP				Zones de revitalisation rurale (art. 1835 bis)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XI	128 331
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	109 283		
					déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XI	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)							XN	102 921	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SAS 3S SANTE

DGFIP 2058 A 2019

Extension

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS JS SANTE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	6 362	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	6 362	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	79 437	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	
		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Si vous n'avez jamais été membre d'un
groupe, indiquez le montant des réserves.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE										Néant ☐	
CIRCULES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent et celui pour lequel la déclaration est établie	OC	518 940	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	237 220		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG	756 160			
TOTAL I			OF	756 160	TOTAL II			ZH	756 160		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N.	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DEBILS DES POSTES AUTRES VENTES ET CHARGES EXTERES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			YQ	115 847		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	4 841		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	69 827		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	356 016		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	546 531		
IMPOSITIONS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	82 038		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			YZ	150 420		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	232 458		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	1 622 410		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	98 059		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							OB	4 753 355		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 53 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉSULTÉ DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA						
	Plus-values à 15 %				JR						
	Plus-values à 19 %				JM						
	Groupe: résultat d'ensemble				JD						
	Plus-values à 15 %				JN						
Plus-values à 19 %				JP							
Si vous relèvez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JI							
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

* Le cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1 Matériel informatique	32 150		32 150		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1) (5)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexée*)						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (6)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (7)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (8)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice :	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice :	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>SAS 3S SANTE</u>	Néant ☐ *
Exercice ouvert le: <u>01/01/2018</u> et clos le: <u>31/12/2018</u>	Données en nombre de mois: <u>1</u> / <u>2</u>

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 091 187
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	8 091 187

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6 830
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6 830

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	21 928
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	392 859
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	24
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	414 811

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	7 683 206
---	----	-----------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	7 683 206
---	----	-----------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	8 091 187
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY	139,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
	HR	/ / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4262

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

88

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

JLS HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

844804120

% de détention

99,98

Nb de parts ou actions

4262

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DU THEATRE

Code Postal

92150

Commune

SURESNES

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 43134843200029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie) 15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL 75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

SAS 3S SANTE

15 RUE DE MADRID

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 198 867,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 180 011,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel pour 101 410 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 638 907 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	82 900			82 900
Immobilisations corporelles	502 228	40 342	32 150	510 420
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	630 716	40 342	32 150	638 907

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 299 966 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	283 858	54 597	38 489	299 966
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	283 858	54 597	38 489	299 966

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 900	0	2 900	Non amortiss.
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	209 835	100 192	109 643	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	373	373	0	de 1 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	147 350	100 945	46 405	de 1 à 10 ans
Mobilier	152 863	98 456	54 406	de 3 à 10 ans
TOTAL	593 320	299 966	293 354	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 1 134 237 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	1 088 649	1 088 649	
TOTAL	1 134 237	1 088 649	45 587

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 098 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	21 288			190	21 098
Comptes financiers					
Total	21 288			190	21 098

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 668 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 668
Disponibilités	
TOTAL	7 668

3.6 - Charges constatées d'avance = 29 723 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 1 166 996 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 248	2 248		
Dettes financières diverses	3 416	3 416		
Fournisseurs	13 517	13 517		
Dettes fiscales & sociales	1 145 962	1 145 962		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 854	1 854		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 166 996	1 166 996		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 286 431 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 248
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 095
Dettes fiscales & sociales	274 234
Autres dettes	1 854
TOTAL	286 431

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 8 091 187 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	8 091 187	100,00 %
TOTAL	8 091 187	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 668 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	7 668
Etat produits a recevoir(448700)	7 668
TOTAL	7 668

8.2 - Charges constatées d'avance = 29 723 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	29 723
TOTAL	29 723

8.3 - Charges à payer = 286 431 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	2 248
Banques interets courus a payer(518600)	2 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	8 095
Fourn factures non parvenues.(408100)	8 095
Dettes fiscales et sociales :	274 234
Pers conges a payer(428200)	52 808
Pers autres charges a payer(428600)	12 963
Org.soc. conges a payer(438200)	26 629
Org.soc. autres charges a payer(438600)	6 537
Etat autres charges a payer(448600)	175 297
Autres dettes :	1 854
Deb et cred divers charges a payer(468600)	1 854
TOTAL	286 431

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000
b) Nombre d'actions émises	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 091 187	8 482 222	8 579 238	7 322 096	6 094 043
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	258 281	308 986	215 588	161 008	-51 944
c) Impôt sur les bénéfices	23 862				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	234 419	308 986	215 588	161 008	-51 944
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	180 012	237 220	156 973	107 119	-95 617
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	54	71	50	37	-12
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	41	55	36	25	-22
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	139	140	141	125	111
b) Montant de la masse salariale	5 015 333	5 286 874	5 299 816	4 553 976	3 934 782
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 078 531	2 036 596	2 213 782	1 886 151	1 546 146

Observations complémentaires